

## COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 05/07/2021, à 19H30 à la salle communale de Pentrez

**Date de convocation** : 28 juin 2021

**Présents** : Mme Annie KERHASCOËT, Maire - Mmes et Mrs Emmanuel MAHO, Jean-Pierre CANN, Jean-Michel BIRIEN, Fabrice LE BERRE, Gilles MOLAC, Monique BESCOU, Baptiste DANION, Jean-Claude KERHASCOËT Jérôme KERSALÉ, Ewan GUILLOU, Marie-Thérèse NEDELEC, Marc BALAYER, Hervé GUILLOU.

**Excusés** : Mrs G. MOLAC (*pouvoir à H. GUILLOU*), Emmanuel CAPITAINE (*pouvoir à A. KERHASCOËT*).

**Secrétaire de séance** : M. Emmanuel MAHO

### **Ordre du jour** :

- 20- Révision allégée/Modification n° 1 du PLU
- 21- Subventions 2021 aux associations
- 22- Acquisition terrain pour ateliers municipaux
- 23- SDEF : éclairage public lotissement des Mimosas
- 24 à 26 - SDEF : Audits énergétiques des bâtiments publics
- 27- DPU/DIA
- Compte-rendu des décisions du maire
- Compte-rendu urbanisme
- Questions diverses

**Afin de garantir les mesures de lutte contre le COVID-19, la réunion du conseil municipal a lieu exceptionnellement à la salle communale à Pentrez.**

\*\*\*\*\*

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 29 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

### **20 : APPROBATION DE LA RÉVISION SIMPLIFIÉE/MODIFICATION N° 1 DU PLU**

- VU le Code de l'urbanisme ;
- VU la délibération du conseil municipal n° 2017-71 en date du 20/12/2017 approuvant le PLU de la commune de Saint-Nic ;
- VU la délibération du conseil communautaire de la CCPCP n°174-2020 du 24/09/2020 prescrivant la révision allégée du PLU de la commune de Saint-Nic ;
- VU la délibération du conseil communautaire de la CCPCP n°175-2020 du 24/09/2020 prescrivant la modification n° 1 du PLU de la commune de Saint-Nic ;
- VU la délibération du conseil communautaire de la CCPCP n°194-2020 du 03/11/2020 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de révision allégée n° 1 du PLU de la commune de Saint-Nic ;
- VU l'arrêté de Mme la présidente de la CCPCP n° 01/2021 du 08/03/2021 organisant l'enquête publique relative à la révision allégée n° 1 et à la modification n° 1 du PLU de la commune de Saint-Nic ;
- VU le rapport du commissaire enquêteur en date du 13/05/2021 ;
- VU les conclusions et l'avis du commissaire enquêteur rendus le 15/05/2021 ;
- VU les corrections apportées aux pièces du dossier de révision allégée/modification N° 1 du PLU afin de lever les réserves du commissaire-enquêteur ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, **DONNE un avis FAVORABLE** à la révision simplifiée/modification n° 1 du PLU de la commune de Saint-Nic telle qu'elle est proposée.

### **Discussion** :

- M. Birien rappelle le but de l'acquisition de la parcelle ZE 152 et son changement de zonage.
- Mme la Maire rappelle l'avis du commissaire enquêteur sur le changement de zonage des parcelles de la zone 2AUt en zone Ut, les réponses au sujet des eaux usées et sur le changement de zonage du terrain situé en zone N du Bourg en vue d'un lotissement.
- M. Kerhascoët donne des précisions sur les conditions d'évacuation des eaux usées de la piscine du camping Ker'Ys et de leurs analyses transmises aux services de la Préfecture.

### **21 : SUBVENTIONS 2021**

Le conseil municipal, à l'unanimité, **ALLOUE** les subventions suivantes :

ORGANISME	Observations	montant proposé
CHARIVARI	Aide COVID + projet cinéma	1 500,00 €
Club de Char à Voile de Pentrez	Accord sur 3 ans CM du 26/06/2019	3 000,00 €
Club de loisirs résidence Ti Lann		450,00 €
EPE	Aide COVID 500 € exceptionnelle	2 500,00 €
FNACA		120,00 €
France Alzheimer 29		100,00 €
Rés' Agri		93,50 €
Rêves de Clown		100,00 €
SAINT-NIC SPORTS	Aide COVID 500 € exceptionnelle	2 500,00 €
Secours catholique Finistère		80,00 €
Société de chasse	Aide COVID 300 € exceptionnelle	800,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>11 343,50 €</b>

En ce qui concerne la subvention au Club de Char à Voile, Mme la Maire précise qu'en 2019, le précédent conseil municipal avait été décidé qu'une somme globale était accordée pour un montant de 8 000 € sur 3 ans, soit : 2 000 € versés en 2019 et 3 000 € à verser en 2020 et en 2021.

Discussion : Mme la Maire rappelle à l'assemblée le caractère exceptionnel des attributions en raison de la pandémie depuis 2 ans afin que les associations puissent relancer leurs activités ainsi que leurs animations.

## **22 : ACQUISITION D'UN TERRAIN POUR LA CONSTRUCTION DES ATELIERS MUNICIPAUX**

Le conseil municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** l'acquisition de la parcelle cadastrée ZE n° 152 d'une contenance de 370 m<sup>2</sup> au prix de 1 500 €, **DÉSIGNE** Maître FRESNAIS, notaire à Crozon, pour rédiger l'acte d'acquisition correspondant, les frais qui lui sont liés étant à la charge de la commune.

## **23 : TRAVAUX ÉCLAIRAGE PUBLIC : Rénovation de 3 points – Lotissement des Mimosas**

Le conseil municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** le projet de réalisation des travaux de rénovation de l'éclairage public du lotissement des Mimosas (3 mâts + lanternes), le plan de financement proposé par le maire et le versement de la participation communale estimée à 3 520 € (pour un coût total de 6 924 € TTC).

Discussion :

M. Cann apporte des précisions sur l'état des candélabres et leur vétusté.

Mme Bescou a remarqué le dysfonctionnement du poteau électrique du Bourg et celui du panneau d'information lumineux de Pentrez. M. Cann l'informe que ce problème sera résolu prochainement.

## **24-25-26 : SDEF : Audit énergétique de bâtiments publics : MAIRIE-SALLE PENTREZ-SALLES DU BOURG**

Le SDEF propose à ses adhérents un accompagnement pour la gestion énergétique de leur patrimoine et participe financièrement pour la réalisation des audits énergétiques.

Les prestations suivantes seront réalisées sur le patrimoine de la collectivité :

Site étudié	Adresse du site	Surface chauffée (m <sup>2</sup> )	Prestation(s) BPU	Plan disponible
<b>Mairie</b>	12, rue du Ménez Hom – SAINT NIC	210	Article 4 : audit énergétique Article 6 : Plus-value traitement des consommations	OUI

Site étudié	Adresse du site	Surface chauffée (m <sup>2</sup> )	Prestation(s) BPU	Plan disponible
<b>Salle des fêtes de Pentrez</b>	Pentrez- SAINT NIC	718	Article 4 : audit énergétique Article 6 : Plus-value traitement des consommations	OUI

Site étudié	Adresse du site	Surface chauffée (m <sup>2</sup> )	Prestation(s) BPU	Plan disponible
<b>Salles communales du Bourg</b>	12, rue du Ménez Hom – SAINT NIC	190	Article 4 : audit énergétique Article 6 : Plus-value traitement des consommations	OUI

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**-APPROUVE** le projet d'audit énergétique des bâtiments publics suivants : mairie, salle communale de Pentrez et salles communales du Bourg,

**-APPROUVE** les conditions techniques et financières des conventions et notamment le montant des prestations qui s'élève à 3 000 euros TTC pour la mairie, 3 360 € TTC pour la salle communale de Pentrez et 3 000 € TTC pour les salles du Bourg et **AUTORISE** la collectivité à verser au SDEF 100% du montant TTC des prestations.

Discussion :

Mme la Maire fait part des travaux réalisés récemment à la mairie et du problème de chauffage en raison d'une mauvaise isolation.

Les travaux de mise en conformité PMR des sanitaires de la salle de Pentrez seront réalisés en septembre-octobre.

Les 3 salles du Bourg sont vétustes sauf celle des jeunes remise à neuf. Certains élus s'interrogent sur leur devenir.

**27 : DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN : DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER**

Le conseil municipal, à l'unanimité **RENONCE à exercer** son droit de préemption sur les ventes suivantes :

- Maison et terrain situés 12, rue Dahut – section AC 92
- Maison et terrain situés 10, rue du Leuré – section AB 174 et 177

**Compte-rendu des décisions du maire prises en application de la délibération du conseil municipal du 13/07/2020 :**

**13 :** Validation le 02/04/2021 du devis de la société OUEST DOMOTIQUE – 20, rue Marcel Milin 29150 Châteaulin relatif aux travaux de mise en conformité de l'installation électrique de la boulangerie pour un montant de 11 616,00 € HT (13 939,20 € TTC).

**14 :** validation le 20/04/2021 du devis de la société OUEST DOMOTIQUE – 20, rue Marcel Milin 29150 Châteaulin relatif aux travaux de mise en conformité de l'installation électrique de la cantine pour un montant de 3 887,00 € HT (4 664,40 € TTC).

**15 :** validation le 21/04/2021 du devis de la société OUEST DOMOTIQUE – 20, rue Marcel Milin 29150 Châteaulin relatif aux travaux de mise en PMR et de rénovation des WC de la salle communale à Pentrez pour un montant de 10 859,00 € HT (13 030,80 € TTC).

**16 :** validation le 26/04/2021 du devis de la société MISMO – 6, rue du Tyrol - 44240 La Chapelle sur Erdre, relatif à la fourniture de matériel informatique pour le secrétariat de la mairie pour un montant de 6 240,00 € HT (7 488,00 € TTC).

**17 :** validation le 26/04/2021 du devis de la société MISMO – 6, rue du Tyrol - 44240 La Chapelle sur Erdre, relatif à la maintenance du matériel informatique de la mairie et de l'école pour un montant annuel de 2 475,00 € HT (2 970,00 € TTC).

**18 :** validation le 29/04/2021 du devis de la société EURODROP – 37, avenue des Chalets – 94600 Choisy-le-Roi relatif à la fourniture et la prestation pour le spectacle pyrotechnique du 13 juillet 2021 pour un montant de 2 916,67 € HT (3 500,00 € TTC).

**19 :** validation le 07/05/2021 du devis de la société OUEST DOMOTIQUE – 20, rue Marcel Milin 29150 Châteaulin relatif aux travaux de mise en conformité de l'installation électrique du secrétariat de la mairie pour un montant de 2 231,75 € HT (2 678,10 € TTC).

**20 :** validation le 12/05/2021 du devis de la société TIDIAG – 1, place d'Écosse - 29000 Quimper relatif au repérage amiante avant déconstruction d'une maison individuelle et d'une annexe situées impasse de Navarou pour un montant de 1 564,00 € HT (1 876,80 € TTC).

**21** : validation le 12/05/2021 du devis de la société CHATEAULIN BOIS – ZAC de Run Ar Puns – 29150 Châteaulin, relatif à la fourniture de bois pour la réalisation d'une rampe d'accès PMR à la salle communale de Pentrez, pour un montant de 1 840,67 € HT (2 208,80 € TTC).

**22** : validation le 17/05/2021 du devis établi par la SAS LE CŒUR Bus & Cars – avenue de Mortemart - 29120 Combrit et relatif au transport scolaire pour la classe de découverte prévue du 27/06/2021 au 03/07/2021 à Auzat (09) pour un montant de 5 860,00 € TTC. Le coût étant partagé entre les communes de Saint-Nic et de Plonéour Lanvern, la participation communale de St-Nic est de 50%, soit 2 930,00 € TTC.

**23** : validation le 19/05/2021 du devis établi par la SAS LE STUM – 7 bis, place de l'Église – 29150 Dinéault et relatif au remplacement de la couverture du hangar de la boulangerie pour un montant de 20 316,23 € (24 379,48 € TTC).

**24** : validation le 19/05/2021 du devis établi par l'EURL EDEN COM – boulevard Jean Monnet – 49360 Maulevrier et relatif à la fourniture de pièces détachées pour la remise en état des jeux existants du Jardin des Dunes pour un montant de 1 135,75 € HT (1 362,90 € TTC).

**25** : validation le 26/05/2021 des détails quantitatifs et estimatifs établis dans le cadre du marché à bons de commande pour la modernisation de la voirie communale conclu le 17 mai 2019 avec la société COLAS – 1 rue du Général Leclerc – CS 80022 – 29470 Plougastel Daoulas pour les montants suivants :

n° devis	libellé des travaux	montant HT	montant TTC
OF-2019030039-0041	Aménagement des rives du chemin des Dunes	19 200.00 €	23 040.00 €
OF-2019030039-0042	Le Cosquer : aménagement du chemin	3 585.00 €	4 302.00 €
OF-2019030039-0043	Busage à Gorrequer	4 520.00 €	5 424.00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>27 305.00 €</b>	<b>32 766.00 €</b>

**Discussion** : Mme Bescou et d'autres élus regrettent que les 2 côtés de la chaussée du chemin des Dunes ne soient pas identiques. M. Cann regrette que les campings cars détériorent ces bas-côtés en roulant dessus. Il évoquera ce problème avec la société Colas.

**26** : encaissement le 29/06/2021 du chèque de 910,00 € de la société d'assurance MAIF en remboursement du sinistre survenu le 28/12/2020 à Dour VROUT (potelets bois).

### **QUESTIONS DIVERSES**

- M. Jérôme KERSALÉ s'informe sur le fait que la salle communale de Pentrez avait été réservée par l'EPE pour la kermesse en cas de pluie. Mme la Maire précise que la salle était réservée pour le conseil municipal avant la demande de l'EPE et qu'il est impossible de délocaliser les réunions du conseil municipal. Une solution a été trouvée rapidement par la mairie et la direction des Salles Ty Glaz pour accueillir les participants dans la salle de leur restaurant.
- Mme Monique BESCOU s'interroge sur le devenir des bouteilles d'eau stockées depuis l'été dernier suite à la pollution de l'eau du réseau. Mme la Maire informe qu'une partie de ce stock a été distribuée aux associations, le restant le sera ultérieurement, la date de péremption étant lointaine.

**La séance est levée à 20h45**

**Affiché le 08/07/2021**

**La Maire,  
Annie KERHASCOËT**